

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Avril 2017

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Jean-Luc FRANCELE, Sébastien DUFRENOY, Maryse-Corinne ROSE, Paulo MARCELO, Cindy FACQUEUR, Claude COCHET, Éric VILLIERS, Sylvie PLATERIER-SOBO, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Pierre DURAND, Jean-Noël LECOINTE, Nathalie PETIT, Christine BOURDELLE

Étaient représentés : Kathia SAUTEREAU par M-Hélène MARCEL
Sylvie LEFEVRE par Sylvie PLATERIER
Youssef AMARA par Madeleine MARSEILLE
Patrick LIEBART par Guy BARRÉ
Sabrina REMOND par Michel AUBRY
Karine PAGEAU par Paulo MARCELO

Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 21 février 2017 et 31 mars 2017**
- 2- **Finances**
 - 2.1 – **Compte rendu de la commission Finances**
 - 2.2 – **Compte-rendu de la commission Vie Associative – Attribution des subventions**
 - 2.3 - **Budget primitif 2017**
 - 2.3.1 – **Budget Principal**
 - 2.3.1.1 – **Vote des taux d'imposition**
 - 2.3.1.2 – **Vote du Budget**
 - 2.3.1.3 – **Versement anticipé au S.I.T.E de la part communale**
 - 2.3.2 – **Budget annexe Plan d'eau**
 - 2.3.2.1 – **Vote du Budget**
 - 2.3.2.2 - **Programme 2016 - Demande de subvention**
- 3- **Patrimoine**
 - 3.1 - **Procédure d'abandon - ancien site d'Intermarché**
 - 3.2 - **Déclassement de la Mairie de Merville**
- 4- **Questions diverses**

1- **Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 21 février 2017 et 31 mars 2017**

Madame le Maire soumet les comptes-rendus au vote de l'assemblée.

Contre : N.Petit, C.Cathely-Wantiez, J.N.Lecoite, P.Durand, C.Bourdelle-Patrice

Pour : 18

2- **Finances**

2.1 – **Compte rendu de la commission Finances du 20 avril 2017**

Étaient présents : Michel AUBRY, Marie-Hélène MARCEL, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Claude COCHET, Patrick LIEBART, Paulo MARCELO, Corinne ROSE, Youssef AMARA, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Nathalie PETIT

Ordre du jour :

1 - **Budget Principal 2017**

- 1.1 – **Etat prévisionnel des recettes fiscales** (voir plus bas)

1.2 – Les dotations (voir plus bas)

1.1 – La section de fonctionnement (voir plus bas)

1.4 – Les subventions aux associations Monsieur Aubry explique que la commission de la vie associative se déroule le mardi 25 avril 2017. Par conséquent, l'attribution exacte pour chaque association n'est pas encore déterminée. Cependant, le crédit prévu au budget 2016 est reconduit cette année.

1.5 – Les programmes d'investissement : restes à réaliser et propositions nouvelles (voir plus bas)

2 – Budget annexe - Plan d'Eau 2017 (voir plus bas)

2.2 – Compte-rendu de la commission Vie Associative – Attribution des subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017		Observations
	Normale	Exception.	
AILLY BADMINTON CLUB	300 €		
AILLY SUR NOYE HAND BALL	4 500 €		
AMICALE PETANQUE	300 €		
ASS. PHILATHELIQUE VAL NOYE			
CLAC	280 €		montant de l'assurance liée à l'organisation des séances de cinéma
DYNAMIQUE FORME	300 €		
FRATERNELLE AILLY S/NOYE	4 000 €		
HARMONIE MUNICIPALE		250 €	
JUDO CLUB	1 000 €		
MOTO CLUB MUNICIPAL	3 000 €		
MOUCHE DE LA NOYE	700 €		rempoissonnement
MUSIC EN STOCK	2 500 €		
PARENTS D'ELEVES RPC		450 €	
RANDO VAL DE NOYE	300 €		
LES SPECTACLES			achat de 3 000 € de places de spectacle
STOMP UP'N GO	75 €		subvention de démarrage
TAICHI CHUAN	100 €		
TENNIS CLUB	500 €		
MONTANT TOTAL	17 855 €	700 €	
FRATERNELLE AILLY S/NOYE	13 300 €	3 700 €	entretien du terrain et ménage + arriéré
MUSIC EN STOCK		1 742 €	prestation pour la fête de la musique
AMICALE SAPEURS POMPIERS		4 000 €	Organisation du congrès départemental
TOTAL GENERAL	31 155 €	10 142 €	

Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée la répartition des subventions aux associations telle que proposée par la commission « vie associative ».

Accord Unanime

2.3 - Budget Primitif 2017

2.3.1 – Budget Principal

2.3.1.1 – Vote des taux d'imposition

Monsieur AUBRY présente l'état prévisionnel des recettes fiscales pour 2017. Il rappelle l'engagement pris par son équipe lors des élections municipales de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il ajoute que, comme tous les ans, les bases ont été augmentées par l'État.

COMMUNE : 010 AILLY-SUR-NOYE
 ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MOREUIL



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
 2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition communaux de 2016 ²	Taux d'imposition plafonnés 2017 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	2 478 436	18,26	>>>	2 516 000	459 422
Taxe foncière (bâti).....	1 917 500	15,90	>>>	1 996 000	317 364
Taxe foncière (non bâti).....	131 977	31,31	>>>	132 400	41 454
CFE.....	331 802	11,85	>>>	332 200	39 366
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		76 121		Total :	857 606
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 5

360618	-	55 805	-	2 533	-	4 320	-	33 521	-	37 733	-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB		Produit des IFR		Produit de la CVAE		TASCOM		DCRTP
								28 367				
								Prélèvement GIR		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	18,26				2 516 000	
Taxe foncière (bâti).....	15,90				1 996 000	
Taxe foncière (non bâti).....	31,31				132 400	
CFE.....	11,85				332 200	
		857 606				
		Produit à taux constants				Produit fiscal attendu
		(6 décimales)				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	47 901
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	673
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	160
Taxe foncière (non bâti) :	5 791
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	1 264
b. Réduction des bases des créations d'établissements	16
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	31 648
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	20 984
b. CVAE : part dégrévée	12 537
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 16

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	4 320
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau		Taux plafonds 2017 ¹⁵	Taux 2016 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col.15 – col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷		Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national ¹³	départemental ¹⁴				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,38	29,38	73,45	>>>	73,45	////	////	
Taxe foncière (bâti).....	20,85	25,54	63,85	>>>	63,85			
Taxe foncière (non bâti).....	49,31	42,19	123,28	>>>	123,28			
CFE.....	26,13	>>>	52,26	>>>	52,26	18,28	17,63	

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

Madame le Maire soumet au conseil municipal le vote des taux d'imposition.

Abstention: 2 – Catherine Cathely-Wantiez, Pierre Durand

Accord Unanime des suffrages exprimés

2.3.1.2 – Vote du Budget

Les Dotations de l'Etat	2014	2015	2016	2017
Dotation Globale de Fonctionnement	423 602,00	389 021,00	354 520,00	334 780,00
Dotation de Solidarité Rurale - Bourg centre	132 253,00	146 082,00	157 704,00	169 489,00
Dotation Nationale de Péréquation	83 022,00	85 876,00	89 803,00	51 790,00
Dotation Solidarité Rurale - péréquation	42 360,00	45 201,00	48 331,00	60 630,00
Dotation Solidarité Rurale - cibles	19 837,00	31 070,00	41 039,00	90 140,00
Total	701 074,00	697 250,00	691 397,00	706 829,00

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le budget par chapitre.

Accord Unanime

Monsieur AUBRY explique que la section de fonctionnement a été établie en fonction des recettes décrites plus haut et du réalisé 2016.

Recettes de fonctionnement		BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
013	Atténuation de charges / 6419 – Remb. sur rémunér	29 618,49	37 579,91	35 000,00
70	Produits des services	6 600,00	13 481,82	6 200,00
73	Impôts et taxes	1 022 165,86	1 001 521,42	1 014 480,00
74	Dotations et participations	875 722,00	869 247,04	889 664,00
75	Autres produits de la gestion courant	64 300,00	49 369,21	44 441,14
Recettes réelles		1 998 406,35	1 971 199,40	1 989 785,14
77	Produits exceptionnels	3 898,00	7 145,19	5 173,00
Total Recettes		2 002 304,35	1 978 344,59	1 994 958,14
002	Excédent reporté	119 059,64	119 059,64	479 830,10
Total Général		2 121 363,99	2 097 404,23	2 474 788,24
Excédent de Fonctionnement			540 152,65	412 155,38

Dépenses de fonctionnement		BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	405 303,86	404 625,45	418 900,00
012	Charges de personnel	599 999,55	592 267,71	638 754,00
65	Autres charges de gestion courante	521 134,14	457 176,68	480 252,00
66	Charges financières	58 500,00	54 477,79	88 796,00
67	Charges exceptionnelles	2 111,60	2 351,00	1 010,00
014	Atténuations de produits - 73923 reversements sur FNGIR	28 367,00	28 367,00	28 367,00
023	Virement à la section d'investissement	82 551,76	0,00	388 553,86
042	Opér. ordre entre section	19 277,03	17 985,95	18 000,00
Total Général		1 717 244,94	1 557 251,58	2 062 632,86

Pour la section d'investissement, Monsieur AUBRY rappelle les différents restes à réaliser de 2016 et présente les propositions nouvelles

Dépenses d'Investissement		Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	BP 2017
130	Remboursement Relance TVA		50 000,00	50 000,00
1641	Remboursement capital emprunts		171 670,46	171 670,46
166	Remboursement Emprunts renégociés		227 510,06	227 510,06
166	Opération d'ordre - emprunts renégociés		29 795,67	29 795,67
2031	Frais étude	21 986,11	67 800,15	89 786,26
2051	Logiciels		3 438,00	3 438,00
2128	Agencement & aménagement terrains		13 395,00	13 395,00
21318	Autres bâtiments publics	49 101,75	142 686,25	191 788,00
2152	Installations voirie	4 819,97	30 000,00	34 819,97
21534	Réseaux d'Electricité	23 061,43		23 061,43
2168	Autres collections – livres bibliothèque			5 600,00
2183	Matériel administratif		22 000,00	22 000,00
2188	Divers matériels		7 000,00	7 000,00
2313	Travaux bâtiments	911 131,48	836 812,91	1 747 944,39
Total des Dépenses		1 010 100,74	1 602 108,50	2 617 809,24

Recettes d'Investissement		Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	BP 2017
002	Excédent reporté 2016		326 603,72	326 603,72
1068	Affectation de résultat 2016		60 322,55	60 322,55
10222	FCTVA	69 708,36	284 267,15	353 975,51
1323	Subventions du Département	14 446,00		14 446,00
1326	Subventions de la CAF	31 916,00		31 916,00
1341	Subvention État Accessibilité	73 492,11		123 492,11
1341	Subvention État - DETR		275 000,00	275 000,00
1641	Emprunts CAF	74 472,00		74 472,00
1641	Emprunts 2017		300 000,00	300 000,00
1641	Opération d'ordre - Emprunts renégociés		29 795,67	29 795,67
166	Emprunts renégociés		257 305,73	257 305,73
280	Amortissements		17 985,95	17 985,95
024	Cession terrain et immeuble	359 140,00		359 140,00
021	Besoin d'autofinancement		388 553,86	388 553,86
Total des Recettes		623 174,47	1 939 834,63	2 617 809,24

Madame le Maire soumet au conseil municipal le vote le budget 2017.

Contre: 5 N.Petit, C.Wantiez, J.N.Lecoïnte P.Durand, C.Bourdelle **Abstention : 1** S Dufresnoy **Pour : 17**

2.3.1.3 – Versement anticipé au S.I.T.E de la part communale

Madame le Maire explique que le S.I.T.E connaît parfois des problèmes de trésorerie en début d'année. Aussi, afin de lui permettre de gérer plus facilement le paiement de ses affaires courantes, Madame le Maire propose-t-elle au conseil municipal d'autoriser le versement anticipé de la première partie de la contribution communale d'un montant maximal égal à un trimestre de l'année précédente et, ce, jusqu'à la fin du mandat.

Accord unanime

2.3.2 – Budget Annexe Plan d'Eau

2.3.2.1– Vote du Budget

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le budget par chapitre.

Accord unanime

Dépenses de Fonctionnement		BP + DM 2016	BP 2017
002	Déficit reporté 2016		
011	Charges à caractère général	1 861,10	2 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	3 592,28	3 592,38
65	Autres charges gestion courante	12 738,90	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	250,00
023	Virement à la section d'invest.	65 252,72	20 000,00
TOTAL		83 695,00	38 842,38

Recettes de Fonctionnement		BP + DM 2016	BP 2017
002	Excédent reporté	951,58	160,31
70	Produits des services	16 000,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion	64 743,42	22 682,07
TOTAL		83 695,00	38 842,38

Dépenses d'Investissement		BP + DM 2016	BP 2017
001	Déficit reporté 2016		7 929,41
2031	Frais d'études		4 200,00
21318	Travaux bâtiments	98 057,19	160 563,25
2188	Autres immobilisations	334 000,00	264 997,38
	Reste à Réaliser 2016		61 073,50
2184	Mobilier	21 345,00	24 736,46
TOTAL		432 057,19	523 500,00

Recettes d'Investissement		BP + DM 2016	BP 2017
001	Excédent reporté	15 707,19	
280	Amortissements	3 592,28	3 500,00
1312	Subvention Feader	218 850,00	114 000,00
	Subvention Région		118 000,00
1313	Subvention départementale		118 000,00
164	Emprunt	150 000,00	150 000,00
021	Besoin autofinancement	65 252,72	20 000,00
TOTAL		453 402,19	523 500,00

Madame le Maire soumet le budget annexe plan d'eau au vote de l'assemblée.

2.3.2.2 - Programme 2016 - Demande de subvention

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer des demandes de subvention auprès de différents organismes publics pour financer le programme 2016 du plan d'eau.

Abstention: 3 – C.C.Wantiez, N.PETIT, P.Durand

Accord Unanime des suffrages exprimés

3- Patrimoine

3.3 - Procédure d'abandon - ancien site d'Intermarché

Madame le Maire explique que la parcelle où se situe l'ancien Intermarché est abandonnée depuis de longs mois. Or, les articles L2.243-1 à L2.243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales règlent ce genre de problème. Le premier article prévoit : « lorsque, dans une commune, des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le Maire, à la demande du Conseil Municipal, engage la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste ». Cette procédure permet à la commune de prendre possession, sous certaines conditions, d'un immeuble bâti ou non bâti, sans occupant et manifestement non entretenu.

Lorsque la procédure est engagée, le Maire, par un procès-verbal provisoire, constate l'état d'abandon manifeste du terrain et précise la nature des travaux indispensables à y effectuer pour faire cesser l'état d'abandon. A l'issue d'un délai de six mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, le Maire constate par un procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste de l'immeuble. Ce n'est qu'à l'issue de ce délai que le Maire peut saisir le conseil municipal à qui il revient de décider s'il y a lieu de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste, puis d'en poursuivre l'expropriation soit dans le but de construire des logements, soit dans celui de réaliser une opération d'intérêt collectif liée à la restauration, à la rénovation ou l'aménagement.

Le propriétaire de la parcelle est connu des services de la mairie avec qui ils ont eu des échanges écrits et oraux à de nombreuses reprises, sans succès jusqu'à aujourd'hui.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre cette parcelle.

Accord unanime

3.4 - Déclassement de la Mairie de Merville

Madame le Maire explique que le conseil a délibéré le 26 octobre 2016 afin d'autoriser la vente de la mairie de Merville. Les services juridiques de la DDTM de la Somme veulent que la commune annule cette délibération car le conseil municipal doit d'abord se prononcer sur le déclassement du bâtiment.

Un simple déclassement vers le domaine privé suffit à vendre ce bâtiment.

Madame le Maire soumet au conseil municipal le déclassement de la mairie de Merville du domaine public vers le domaine privé afin de pouvoir la vendre.

Contre : 5 N.Petit, C.Cathely-Wantiez, J.N.Lecointe, P.Durand, C.Bourdelle-Patrice

Pour : 18

4- Questions diverses

Madame MARSEILLE explique que, lors du dernier conseil municipal, un tirage au sort avait été réalisé afin de déterminer l'association qui devait gérer la restauration lors de la soirée cabaret de la Balourde. Il s'avère que l'association qui avait été tirée au sort a annulé son offre. Il reste donc 2 associations en lice : Music en Stock et la Maison pour Tous. Or, cette dernière n'est plus disponible. Par conséquent, Music en Stock est retenue pour assurer cette tâche.

Fin de séance à 22h10